

De Duplessis à Bouchard Les revendications traditionnelles du Québec

Vincent Lemieux

Number 53, Spring 1998

L'idée d'indépendance au Québec

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/7969ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lemieux, V. (1998). De Duplessis à Bouchard : les revendications traditionnelles du Québec. *Cap-aux-Diamants*, (53), 36–39.

De Duplessis à Bouchard

Les revendications traditionnelles du Québec

par Vincent Lemieux

Duplessis et l'autonomie provinciale

Dans toutes les fédérations, il y a trois types d'attributions, liées entre elles, qui peuvent faire l'objet des revendications des États fédérés à l'endroit de l'État fédéral. Il y a d'abord les compétences prévues ou non dans la constitution. Les États fédérés peu-

Duplessis n'a pas inventé la défense de l'autonomie provinciale du Québec, contre l'action de l'État fédéral. Dans leur *Histoire du Québec contemporain*, Paul-André Linteau et ses collaborateurs disent de Taschereau, qui a été premier ministre du Québec de 1920 à 1936, qu'il a dénoncé les tentatives d'ingérence de l'État fédéral



Maurice Le Noblet Duplessis (1890-1959), premier ministre (1936-1939, 1944-1959). Photographie de Roger Bédard. (Archives nationales du Québec à Québec, P1000, S4, PD94).

Conférence fédérale-provinciale portant sur la constitution à Ottawa, en 1950. Maurice Duplessis, premier ministre du Québec, y assiste (premier à la gauche de Louis Saint-Laurent). (Photographie : *La Presse*).



vent défendre les leurs contre les empiétements de l'État fédéral, ou encore ils peuvent en réclamer de nouvelles. Il y a ensuite les sources de financement, qui elles aussi peuvent faire l'objet de revendications, défensives ou offensives, de la part des États fédérés. Il y a enfin le partage de l'autorité. Les États fédérés peuvent réclamer plus d'autonomie, la souveraineté partielle en certains domaines, ou même la souveraineté totale par voie de sécession. Ces revendications, à la différence des autres, supposent nécessairement des changements constitutionnels.

Ces distinctions aident à comprendre et à situer les unes par rapport aux autres les revendications envers l'État fédéral des premiers ministres du Québec, depuis Duplessis.

dans le secteur des richesses naturelles comme il a contesté sa compétence dans le nouveau domaine de la radio. Les auteurs ajoutent que c'est au nom de l'autonomie provinciale que Taschereau s'oppose à tout projet de canalisation du Saint-Laurent et qu'il rejette le plan fédéral sur les pensions de vieillesse. Il réussit à obtenir une compétence exclusive dans le domaine des pêcheries et il n'hésite pas à recourir à la taxe de vente, même s'il s'agit d'un impôt indirect, donc réservé à l'État fédéral.

Le gouvernement libéral dirigé par Taschereau se bat, comme on le voit, sur le front des compétences, des sources de financement et du partage de l'autorité. Sa marge de manœuvre est cependant restreinte, étant donné que le Parti



libéral est encore à cette époque la section provinciale du Parti libéral fédéral, qui dirige le gouvernement du Canada durant la majeure partie de la période 1920-1935.

Avec la création de l'Union nationale, qui est d'abord une coalition faite du Parti conservateur et de l'Action libérale nationale, dissidente du Parti libéral, apparaît pour la première fois depuis le Parti national de Mercier, à la fin des

Le refus de Duplessis d'accepter pour le Québec les subventions fédérales aux universités, à la fin des années 1950, participe de la même attitude défensive. Considérant que l'éducation est une compétence provinciale, il s'oppose à l'intrusion de l'État fédéral dans ce domaine. Il ajoute que les provinces devaient avoir les moyens financiers de remplir les obligations reliées à leurs compétences, un thème qui sera repris par ses successeurs.



Jean Lesage, premier ministre de la province de Québec du 3 juillet 1960 au 16 juin 1996. Photographie O.F.Q. (Archives nationales du Québec à Québec, E6, S7, P7640417-19).



Daniel Johnson, premier ministre du 16 juin 1966 au 26 septembre 1968. Photographie : O.F.Q. (Archives nationales du Québec à Québec, E6, S7, P7640417-20).



Robert Bourassa, premier ministre du Québec du 12 mai 1970 au 25 novembre 1976 ; du 12 décembre 1985 à 1994. Photographie : O.F.Q. (Archives nationales du Québec à Québec, E6, S7, P7640417-22).

années 1880, un parti de gouvernement qui n'est pas la section québécoise d'un grand parti fédéral. De 1936 à 1939, Duplessis, à titre de premier ministre et de chef de l'Union nationale, maintient la ligne autonomiste de Taschereau. Mais c'est surtout après sa victoire de 1944, contre le gouvernement libéral sortant, qu'il exploitera avec succès des revendications incessantes contre le gouvernement libéral d'Ottawa. Ces revendications n'empêchent pas les deux partis d'établir entre eux des pactes locaux de non-agression à l'occasion des élections fédérales et des élections provinciales.

Exception faite de la création d'un impôt provincial sur le revenu, Duplessis a adopté une attitude plutôt défensive par rapport à l'autonomie provinciale. D'ailleurs, il parlait souvent du respect des droits des provinces, ce qui signifiait pour le juriste qu'il était la défense des compétences et des sources de financement accordées aux provinces par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Même la création de l'impôt provincial sur le revenu découlait de cette attitude, puisque l'Acte accordait la priorité aux provinces en ce domaine, sans pour autant en exclure l'État fédéral.

Lesage et l'affirmation de l'État du Québec

Vers la fin des années 1950, le Parti libéral provincial prend des distances par rapport au Parti libéral fédéral, avec la création de la Fédération libérale du Québec. Cette évolution arrivera à son terme, en 1964, quand à l'occasion d'un congrès spécial le Parti libéral du Québec devient un parti autonome par rapport au Parti libéral du Canada.

De 1962 à 1968, il y a des gouvernements minoritaires à Ottawa, dont un gouvernement libéral, de 1963 à 1965, dirigé par Lester B. Pearson. Les revendications du gouvernement libéral du Québec, à ce moment, portent surtout sur les sources de financement. Le gouvernement veut donner une autonomie réelle à l'État du Québec – une expression qui remplace celle de province de Québec – à la différence de l'autonomisme artificiel, qui était, prétend-on, la position du gouvernement Duplessis.

Des points d'impôt sont transférés au Québec, qui obtient aussi de créer son propre régime de rentes, au lieu de le mettre entre les mains de





La Presse du 3 avril 1964 fait état de désaccords profonds entre L.B. Pearson et Jean Lesage à la suite de la conférence fédérale-provinciale tenue du 31 mars au 2 avril à Québec. (Archives de Cap-aux-Diamants).

En mai 1968, les relations entre Daniel Johnson et Pierre Elliott Trudeau ne semblent guère chaleureuses. Photographie de Michel Gravel. (Archives de La Presse).



l'État fédéral. Le pouvoir de dépenser de l'État central est remis en question, et en particulier les programmes à frais partagés.

À la suite des élections générales de 1965, il y a à nouveau un gouvernement libéral minoritaire, à Ottawa. Jean Marchand, Gérard Pelletier et Pierre Trudeau sont élus députés. Trudeau deviendra premier ministre, en 1968, et dirigera de 1968 à 1972, un gouvernement fortement majoritaire. Au Québec, les revendications s'élèvent d'un

cran et portent surtout, dorénavant, sur le partage de l'autorité dans la fédération canadienne, ou en dehors d'elle.

De Johnson à Lévesque à Johnson

Le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN), un parti indépendantiste, comme son nom l'indique, est né au début des années 1960 et présente des candidats aux élections provinciales de 1966. À ces mêmes élections, l'Union nationale, dirigée par Daniel Johnson, a pour slogan «Égalité ou indépendance», d'après un petit livre signé par son chef.

Tout en poursuivant la bataille pour la récupération de points d'impôt, le gouvernement de l'Union nationale, élu en 1966, laisse planer, mais sans plus, la menace de l'indépendance. Cette menace est cependant mise en veilleuse quand Jean-Jacques Bertrand succède, en 1968, à Daniel Johnson, décédé subitement.

Robert Bourassa, qui devient premier ministre, à la suite des élections de 1970, est entraîné un peu malgré lui à débattre du partage de l'autorité dans la fédération canadienne. Le débat avait eu lieu à l'intérieur du Parti libéral, en 1967, et avait entraîné le départ de René Lévesque, partisan de la souveraineté-association, contre la thèse du statut particulier, défendue par Paul Gérin-Lajoie. On dit que Bourassa avait hésité longtemps avant de décider de ne pas suivre Lévesque.

Le gouvernement libéral de Pierre Trudeau, à Ottawa, convoque, en 1971, la conférence de Victoria pour décider d'une formule d'amendement à la constitution, le gouvernement Lesage ayant rejeté la formule Fulton-Favreau. Il n'est cependant pas question d'accorder au Québec un statut particulier, car Pierre Trudeau s'y oppose farouchement. Bourassa est d'accord avec la formule d'amendement qui donne un droit de veto au Québec, mais finit par refuser l'accord de Victoria parce qu'il n'assure pas au Québec que dans le domaine des affaires sociales une loi provinciale primera sur une loi fédérale. L'opposition de la plupart des leaders d'opinion du Québec à l'accord n'est pas étrangère à la décision de Bourassa.

Le gouvernement libéral se replie ensuite sur la question des compétences. Ainsi, à la conférence de Québec, en 1976, il réclame la primauté dans le domaine de la culture et des communications. Peu de temps après, le Parti libéral est défait par le Parti québécois aux élections du 15 novembre 1976.

Le nouveau gouvernement a évidemment des revendications qui concernent un nouveau partage de l'autorité, hors du cadre fédératif, soit la souveraineté-association. Il s'est engagé à tenir un référendum sur cette question avant les prochaines élections. C'est ce qu'il fait, en 1980, en demandant aux électeurs un mandat pour négocier la souveraineté-association. Ce mandat lui est refusé, ce qui ne l'empêche pas d'être réélu, un an plus tard.

Le gouvernement fédéral, dirigé à nouveau par Pierre Trudeau, après un bref intermède conservateur, de 1979 à 1980, poursuit son objectif de rapatrier la constitution. Il finit par le faire, sans l'accord du gouvernement péquiste, très affaibli par la défaite référendaire.

Le gouvernement ne sait plus très bien sur quel pied danser dans ses revendications. Quand les conservateurs de Brian Mulroney forment le gouvernement à Ottawa, en 1984, avec l'appui à peine voilé du Parti québécois au Québec, René Lévesque parle de «beau risque». En retrait sur l'option souverainiste du parti, il réclame plus de compétences et de sources de financement, à l'intérieur de la fédération. Son successeur, Pierre Marc Johnson, proposera pour sa part l'affirmation nationale, en attendant que le Québec devienne souverain, un jour...

Les revendications depuis 1985

Le premier mandat du gouvernement libéral, élu en 1985, avec à sa tête Robert Bourassa, qui redevient premier ministre, est marqué par la négociation de l'Accord du lac Meech, visant à ce que le Québec adhère à une constitution rapatriée sans son accord. Le Québec disposerait de compétence accrue en matière d'immigration, et des restrictions seraient apportées au pouvoir fédéral de dépenser. Pour ce qui est du partage de l'autorité, le Québec aurait un droit de *veto* sur toute modification à la Constitution et l'assurance que trois juges de la Cour suprême soient issus de la tradition du droit civil. La reconnaissance que le Québec forme une société distincte peut être interprétée comme une voie indirecte de modifier les attributions prévues par la constitution.

On sait qu'en 1990, les conditions nécessaires à la ratification de l'accord n'ont pas été remplies, ce qui a provoqué une montée du sentiment souverainiste au Québec, et l'engagement pris par Robert Bourassa, réélu en 1989, de ne plus négocier comme s'il n'était qu'un premier ministre provincial parmi d'autres. Il retournera pourtant à la table de négociation, en 1992, pour participer à l'entente complexe de Charlottetown, qui touchait aux compétences, aux sources de financement, ainsi qu'au partage de l'autorité entre les représentants élus venant des

différentes provinces, à la Chambre des communes, et dans un nouveau Sénat. Au référendum d'octobre 1992, cette entente est rejetée au Québec et dans cinq autres provinces.

En 1994, le Parti libéral dirigé par Daniel Johnson, fils, qui a remplacé Robert Bourassa au début de l'année, est défait par le Parti québécois,



René Lévesque, premier ministre de 1976 à 1985. Photographie de Bernard Vallée, 1981. (Archives nationales du Québec à Québec, E10-D81-853-P13A).

dirigé depuis 1987 par Jacques Parizeau. Avec Parizeau, le parti est revenu à une ligne indépendantiste pure et dure, visant à la sécession du Québec. Le référendum de 1995 portera cependant sur la souveraineté, assortie d'un partenariat économique et politique, une fois que des sondages aient montré que la souveraineté sans plus était rejetée par une nette majorité d'électeurs.

La courte défaite de la souveraineté-partenariat a encouragé le gouvernement du Parti québécois, dirigé depuis la fin de 1995 par Lucien Bouchard, à maintenir cette option, dans ses revendications sur l'avenir politique du Québec. À cet égard, la situation, à Québec, est bien différente de celle qui a prévalu après le référendum de 1980. Elle est aussi bien différente, à Ottawa, où il n'est plus question de débats constitutionnels et de nouveaux partages de l'autorité, mais d'arrangements politico-administratifs dans l'exercice des compétences et dans la répartition des sources de financement. ♦

Vincent Lemieux est professeur au département de Science politique de l'Université Laval.

